

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 5ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (L.G.) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Declaration de Maladie

N° W19-417248

172607

☐ Maladie ☐ Dentaire ☒ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

5529

Société :

RAM

☒ Actif

☐ Pensionné(e)

☐ Autre :

Nom & Prénom :

MIRHZEK SAID

Date de naissance :

20/10/1964

Adresse :

Rue bachir laalej Rd Prestige ES 5 Apt 505
Quartier L'Année Française Casablanca

Tél. :

0668797605

Total des frais engagés :

200DH + 299DH

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Karim CHARBI
Ophtalmologiste
Tél: 0522 75 5 1
12 AOUT 2023

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

MIRHZEK SAID

Lien de parenté :

☒ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le :

12/08/2023

MUPRAS
24 AOUT 2023
ACCUEIL

Dr. GHARBI Karim

SPECIALISTE

Maladies et chirurgie des yeux

Angiographie - Laser

Lentilles de contact



الدكتور غربي كريم

إختصاصي

أمراض و جراحة العيون

تصوير الأوعية - لآزر

عدسات النظر

Casablanca, le : 18.8.23 : الدار البيضاء، في

Dr. Karim Gharbi

Carte de l'œil

OD, + 1,00 Myopia

Carte de l'œil

OD, + 2,50 Myopia

Van der Straeten

OPTIQUE ISSAM

Opticien Optométriste

181, Bd. Abdou El Ghaffar (Ex: Hay Torik)

Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél: 05 22 73 14 17

Dr. Karim GHARBI
Ophtalmologiste
Tél: 0522 73 11 22

403، شارع سهيب الرومي (فوق استوديو ميلانو) منصور III - سيدي البرنوصي - الدار البيضاء

403, Bd. Souhaib Erroumi (Au dessus du Studio Milano) Mansour III - Sidi Bernoussi - Casablanca

الهاتف : 05 22 75 11 21

MEDICALE ET SOLAIRE

181, Bd Abidar El Ghaffari (EX. Hay Tarik)

Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél. : 05 22 73 14 17

Registre de Commerce : 214.982

INP : 095450252

ICE : 001770371000031

Patente : 31643189

I F : 54502520



نظارات عصام
Optique ISSAM

Casablanca, le 16/08/2023

M. SIRAZEK SAID

FACTURE N° 000110

Ordonnance de Mr. le Docteur G. KARBI KARIM

N° de nomenclature
Correspondant
A la prescription

VL. OD : axe - cyl -sph +1

OG : axe - cyl -sph +1

OD = 420

OG = 420

VP. OD : axe - cyl add -sph +2.50

OG : axe - cyl add -sph +2.50

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
<u>1</u>	Montures <u>0.8 TVL</u>		<u>650,00</u>
<u>2</u>	Verres <u>Progressif</u> <u>antireflet</u> <u>61</u>		<u>2340,00</u>
	Euis		
Total (en)			<u>2990,00</u>

La Présente Facture à la Somme de : Deux mille

neuf cent quatre vingt dix euros

OPTIQUE ISSAM

Opticien-Optométriste

181, Bd. Abider-El-Ghaffari (Ex. Hay Tarik)

Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél: 05.22.73.14.17